

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/  
Couverture de couleur

Coloured pages/  
Pages de couleur

Covers damaged/  
Couverture endommagée

Pages damaged/  
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/  
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/  
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/  
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/  
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /  
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/  
Page de titre de la livraison

Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison

Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /  
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

LA  
SEMAINE RELIGIEUSE  
DE QUÉBEC

SOMMAIRE

La Chapelle de la Ste-Famille à Matarych, 386. - La Question scolaire en Belgique, 386. - Léon XIII et la France, 392. - Les franc-maçons de l'Equateur, 393. - Un académicien de St Thomas au Canada, 394. - Le tombeau de Pasteur, 397. - Pensées, 397. - Une donation, 397. - Souviens-toi, 397. - Necrologie, 398. - Sainte Eucratida vierge et martyre, 398. - Memento hebdomadaire, 400.

---



La Chapelle de la Ste-Famille à Matarych.

### La Chapelle de la Sainte Famille à Mataryeh

Les pèlerins de Jérusalem qui s'arrêtent en Egypte considèrent comme une de leurs principales stations l'Arbre de la Sainte Vierge à Mataryeh, là où la Sainte Famille s'est reposée près d'Héliopolis. A côté de cet Arbre, un vénérable religieux, le P. Jullien, a construit, en 1885, avec les aumônes de quelques fidèles, une petite chapelle, afin de témoigner sa vénération pour un lieu sanctifié par le passage de la Sainte Famille, car on ne peut point toucher à l'arbre qui appartient au khédive.

### La Question scolaire en Belgique

1879

L'EPISCOPAT BELGE ET LA LOI SCOLAIRE

(Suite)

Le 31 janvier 1879, parut un mandement de carême collectif, dans lequel les évêques, après avoir félicité les catholiques de l'ardeur qu'ils mettaient à résister aux efforts du gouvernement pour introduire la neutralité scolaire, recommandaient l'action et la prière, et démontraient combien était pernicieuse, pour la religion et la morale, cette prétendue neutralité qui bannisait de l'éducation l'idée de Dieu, fondement de toute morale, et faisait régner dans l'école une atmosphère d'indifférentisme, destructive de toute croyance positive. Le 6 juin, la loi était votée par la Chambre, et le 12, les évêques, dans une nouvelle lettre pastorale, condamnaient solennellement, en vertu des décisions antérieures du Saint-Siège sur la neutralité scolaire, le nouveau régime d'enseignement "comme dangereux et nuisible de sa nature, favorisant l'indifférentisme et constituant un attentat à la foi, à la piété et au droits religieux du peuple belge." Ils déclaraient en outre que l'"on ne peut en conscience fréquenter de pareilles écoles, instituées qu'elles sont contre l'Eglise catholique," ni coopérer à leur fonctionnement; annonçaient la prochaine fondation d'écoles catholiques dans toutes les paroisses où la chose serait possible, et, sans exposer en détail la conduite à tenir par les chefs de famille dans les cas où ils ne pourraient éviter d'envoyer leurs enfants aux écoles neutres, statuaient que ces cas seraient décidés par les évêques sur le rapport des curés. Enfin ils faisaient appel à tous les dévouements pour que de bonnes écoles fussent mises partout à la

disposition des parents catholiques. Le 1er septembre, des instructions pratiques furent adressées au clergé. Elles n'étaient pas destinées à la publicité, mais furent ébruitées par indiscretion. Elles particularisaient davantage les principes énoncés ci-dessus, spécifiant notamment ce qui avait rapport aux instituteurs officiels, et déclarant les conditions sous lesquelles on pouvait dans certains cas, leur permettre de garder leurs fonctions ; parmi ces conditions figurait l'engagement de ne pas donner l'enseignement du catéchisme, pour lequel est nécessaire la *mission canonique* de l'évêque, qui ne peut l'accorder dans les présentes circonstances. Le jugement des cas particuliers était déferé aux évêques. Enfin il était donné des règles pratiques pour le tribunal de la Pénitence. Le 23 février 1880, paraissaient des instructions complémentaires, ayant principalement rapport aux cas où il fallait refuser la communion à ceux qui coopéraient à l'établissement et au maintien des écoles neutres. Finalement, le 14 juin de cette même année, au moment où se consommait la rupture entre la Belgique et le Saint-Siège, de nouvelles instructions pratiques, basées sur les mêmes principes que les précédentes, les expliquaient, les complétaient et les modifiaient en un petit nombre de points, d'après les avis du Saint-Siège et les exigences d'une situation quelque peu différente de ce qu'elle était précédemment, grâce aux concessions pratiques que le ministère avait dû faire à l'opinion publique, en n'exigeant pas avec rigueur, de la part des instituteurs, l'application de la neutralité scolaire. La principale différence entre ces instructions et les précédentes était que le jugement des causes excusantes étaient remis aux confesseurs, au lieu d'être réservé aux évêques, et que par contre il était prescrit de recourir aux évêques dans les cas où, pour éviter un grand scandale, on croirait devoir refuser publiquement la communion. Il était également déclaré que, dans certains cas, les instituteurs pourraient donner le catéchisme moyennant une autorisation expresse de l'évêque.

#### CORRESPONDANCE ENTRE LE GOUVERNEMENT

##### BELGE ET LE VATICAN

« Tel est le résumé des actes épiscopaux dans la question scolaire. Ces actes, sauf le dernier qui parut au moment de la rupture, furent l'objectif de la volumineuse correspondance

échangée entre M. Frère-Orban et le ministre de Belgique auprès du Saint-Siège, et fournirent matière à plusieurs communications du secrétaire d'Etat de Sa Sainteté. Le chef du cabinet belge s'efforça d'abord de faire désavouer par le Saint-Père les actes épiscopaux. Voyant qu'il n'y réussissait pas, il tâcha de mettre le Vatican en contradiction avec lui-même. C'est ce qui fut le prétexte de la rupture finale.

“ En réalité, l'attitude du Saint-Siège ne cessa d'être égale à elle-même, quoiqu'elle fût réglée un peu différemment selon la diversité des circonstances. Tant que dura la période de préparation et de discussion de la loi, le Vatican “ espérant, suivant l'expression du cardinal Nina, jusqu'au dernier moment l'adoption d'amendements qui eussent rendu ce système scolaire moins antipathique aux catholiques, ” crut devoir garder une extrême réserve. Il ne cessa néanmoins de déclarer que le Saint-Siège condamnait en principe le nouveau système scolaire, que les évêques avaient le droit et le devoir d'en combattre les conséquences fâcheuses, et que le choix des moyens pour y réussir leur appartenait. Il interposa également ses bons offices pour recommander le calme et la modération aux autorités ecclésiastiques et catholiques, non sans faire entendre que les adversaires qui désiraient cette modération étaient loin de prêcher d'exemple.

“ On aurait voulu que le Saint-Père parût s'opposer à ce que les catholiques prissent fait et cause contre les lois qui menaceraient leurs croyances. “ Je suis très fâché, dit le cardinal Nina, à M. Reuseis de ne pouvoir partager l'opinion de M. le Ministre des Affaires étrangères en ce qui concerne l'attitude du clergé dans la question de l'enseignement : je ne saurais la trouver illégale ni subversive. ” Il disait encore : “ Paraitre désapprouver, même indirectement et quant à la forme, . . . la ligne de conduite des prélats belges, nous ne le pouvons pas. ”

Le Saint-Père lui-même déclara au baron d'Anothan “ qu'il trouvait nécessaire que l'instruction fût imprégnée des idées religieuses, l'une ne pouvant sans grave danger être séparée des autres. ”

“ Le Pape, aussi bien que les évêques, fut saisi de la plus vive douleur dès qu'il apprit le vote néfaste de la loi, et il ordonna immédiatement que le nonce fit entendre au gouvernement belge l'expression de son déplaisir. Alors et depuis, le secrétaire

d'Etat de Sa Sainteté ne cessa de redire que le mandement du 12 juin contenait une doctrine irréprochable, que la partie disciplinaire prévoyait le cas où des dispenses pourraient être accordées, lorsque l'éducation morale et religieuse des enfants se trouverait soustraite à un péril prochain, que si le ministre trouvait trop vive la forme du langage épiscopal, il devait l'attribuer au sentiment religieux des évêques, blessé par la nouvelle loi et à leur devoir de maintenir l'intégrité de la foi. Rome continua néanmoins à interposer ses conseils pour que, au milieu même de la lutte, les autorités ecclésiastiques ne se départissent en rien de l'esprit de modération. Enfin, insistant sur ce que les évêques n'étaient pas de simples fonctionnaires du Saint-Siège, elle affirma de nouveau leur liberté d'action dans la sphère de la juridiction épiscopale, et en conséquence ne jugea pas opportun d'intervenir alors à propos des instructions pratiques au clergé. Néanmoins le cardinal Nina fit remarquer que ces instructions " ne contenaient autre chose que certaines conséquences d'un jugement donné par Pie IX aux évêques d'Amérique sur leur demande; qu'elles étaient irrépréhensibles sous le rapport dogmatique, qu'il était tout au plus permis d'en discuter la forme et l'opportunité."

" Le Saint-Père s'adressa jusque trois fois, par lettres personnelles, au roi des Belges. Dès le mois d'août 1879, il le pria de faire en sorte que les causes des agitations qui troublaient la Belgique fussent éloignées et qu'on arrêtât " les effets désastreux des récentes lois sur l'enseignement, qui ont justement et profondément ému tous les catholiques belges et ceux auxquels est confié le soin de leurs intérêts religieux." Le 4 novembre, Léon XIII revenait avec insistance sur le même sujet et déclarait que tout évêque " accomplissant l'office de son ministère pastoral, quelles que soient la prudence et la modération avec lesquelles il puisse agir, devra toujours et nécessairement se trouver dans une opposition continuelle et inévitable avec les tendances et les dispositions de cette loi, parce qu'elle s'éloigne trop des enseignements de la doctrine catholique; et c'est pourquoi tous les évêques de Belgique, malgré les différences qui peuvent exister dans leurs dispositions et leur caractère personnel, se sont néanmoins trouvés unanimement d'accord, lorsqu'il s'est agi de déterminer les mesures à prendre pour combattre les conséquences redoutées de la nouvelle législation."

Le Saint Père exprimait ensuite l'espoir que les ministres belges reviendraient sur une loi " que nul besoin réel n'avait réclamée et dont une si grande partie des sujets de Votre Majesté s'est sentie si gravement offensée." Le 10 mai 1880, le Pape rappelait de nouveau que les évêques avaient été comme contraints à prendre des mesures énergiques, " à cause de la gravité extrême du péril dont les âmes étaient menacées" par une loi, dont les auteurs " visaient à combattre de la façon la plus efficace la foi catholique en Belgique, bien plus qu'à revendiquer pour l'Etat des droits que personne n'avait usurpés." Il ajoutait que les évêques avaient accordé de nombreuses dispenses et pris des mesures aptes à calmer le conflit, d'après les conseils du Saint-Siège, " lesquels, quoi que l'on ait pu dire en sens contraire, ont été bien accueillis et écoutés par les évêques."

" Cependant M. Frère-Orban était décidé à tirer parti de l'échange de vues contre les catholiques, en affirmant devant le Parlement que les évêques avaient été désavoués par le Saint-Siège. C'est ce qu'il avait résolu de faire à la rentrée des chambres, transformant en blâme l'attitude réservée du Saint-Siège dans la première partie des négociations, et alléguant des extraits de la correspondance du baron d'Anethan, où étaient résumés, parfois incomplètement, de longs entretiens qu'il avait eus avec le cardinal Nina. Ce dernier, pour éviter toute équivoque, adressa au nonce, le 11 novembre 1879, une dépêche où étaient rappelées les idées fondamentales qui avaient présidé à l'échange de vues du côté du Saint-Siège, et niant le désaccord supposé entre celui-ci et les évêques belges. Le ministre des Affaires étrangères refusa de recevoir officiellement cette dépêche, et le Saint-Siège, considérant que le retrait de la légation belge en ce moment eût pu avoir des conséquences graves consentit avec une longanimité sans exemple à retirer le document en question, bien entendu sans revenir pour cela sur les assertions qui y étaient contenues. M. Frère-Orban ne pouvait donc ignorer quelle était la manière de voir du Saint-Père dans les questions pendantes. Cela ne l'empêcha pas de développer, avec une grande mise en scène, le thème du désaveu devant la chambre des Représentants, le 18 novembre 1879. Les évêques belges ne pouvaient rester sous le coup d'une pareille attaque. Le cardinal Dechamps publia en leur nom une déclaration où il niait toute dissidence avec le Saint-Siège et toute désappro-

nation par lui de la conduite des évêques : " Cette phrase de désaveu, disait-il, cette parole de blâme, non seulement le Saint-Père ne l'a pas dite, *mais, nous le savons de source certaine*, nos adversaires l'attendront en vain."

Léon XIII confirma bientôt la déclaration de l'archevêque de Malines par un bref du 2 avril 1880, dans lequel, après avoir loué le zèle des évêques et des catholiques belges dans la question scolaire, il ajoutait : " Nous avons donc à cœur de vous dire que de pareils exemples de dévouement, d'attachement au Saint-Siège et de zèle pour la conservation de la foi et de la piété dans votre patrie Nous remplissent de consolation et resserrent toujours davantage les liens de la paternelle affection qui depuis longtemps Nous unissent aux évêques et aux fidèles de la Belgique." Le Saint-Père accentua la signification de ce bref en disant au baron d'Anethan, dans une conversation que rapporte la correspondance diplomatique : " Jamais cette désunion dont parlent certains journaux n'a existé : je suis uni, complètement uni dans la foi avec tous les évêques. Il n'y a qu'un berger et un troupeau. "

" A partir de la publication du document dont nous venons de parler, les négociations de la Belgique avec le Saint-Siège entrèrent dans leur dernière phase. Le 7 avril 1880, M. Frère-Orban sollicita des explications à son sujet. Mettant Rome en demeure d'affirmer son accord avec l'épiscopat et d'assumer la responsabilité de la lutte engagée entre l'Eglise et l'Etat, ou de désapprouver hautement la conduite des évêques en leur imposant ses volontés. Les explications ne se firent pas attendre. Le secrétaire d'Etat, par sa dépêche du 3 mai, affirma de nouveau que les évêques avaient raison de condamner une loi contraire à tous les principes de la morale chrétienne, et de déclarer qu'il était interdit à tout catholique d'y coopérer formellement. Le Saint-Siège, préoccupé du désir de modérer l'ardeur de la lutte, avait à la vérité espéré un instant que l'on aurait pu faire quelque distinction entre école et école, et montrer, dans la pratique, une certaine indulgence à l'égard des écoles dont la situation de fait n'aurait point inspiré d'inquiétudes au point de vue catholique, *mais les évêques avaient fait observer que, vu l'état des choses en Belgique, une telle situation était impossible.*" Le Saint-Siège donc " en ce qui regarde la situation pratique des nouvelles écoles en général, n'a pas cru devoir contre-



dire au jugement des évêques, qui, étant sur les lieux, sont en état d'apprécier toutes les circonstances et les conditions des fidèles commis à leurs soins." C'est pourquoi tout en conseillant la modération dans l'application des peines spirituelles, conseils qui furent toujours accueillis avec déférence par les évêques, il ne s'est pas opposé à la condamnation générale des écoles, sauf concession de dispenses dans les cas où les dangers redoutés ne se vérifiaient pas.

(A suivre)

### Léon XIII et la France

Ici, le Pape, qui avait été fort triste tout à coup, en se plaignant de la résistance à ses conseils, se rasséra, et dit avec une figure rayonnante :

“ Mais, quand je dis cela, je ne me plains pas de *La Croix* ; *La Croix*, elle fait du bien, je le sais, beaucoup de bien ; je l'aime ; — je suis content d'elle. — Ce n'est pas la *Croix* qui fait obstacle à mon action, au contraire. Je n'ai pas à me plaindre de *La Croix* qui me défend et répand mes enseignements. Mais c'est cette masse populaire qui se défie de mes conseils, qui me résiste, qui reste sourde à mes instances.” Puis le Pape ajouta avec un air préoccupé, fin, réservé : “ Et puis, ce sont ces *messieurs*, ces, ces ? (il cherchait le mot) chrétiens qui refusent. . . . .

— Votre Sainteté, dis-je, veut sans doute parler de ceux qu'on appelle les réfractaires ?

— Enfin, dit le Pape, sans répéter ce mot, ceux qui sont rebelles à mes directions.

— Nos Pères repris-je, font à *La Croix* tout leur possible pour répandre les idées dont Votre Sainteté désire le triomphe, et nous avons toujours confiance dans la docilité à vos désirs.

— Je le sais, dit le Pape, je le sais bien, et c'est pourquoi je suis content de tout ce que vous faites.”

Et à la fin :

— “ Dieu est avec le Pape et vous êtes avec le Pape. N'écoutez pas ceux qui vous détournent. Pas d'inquiétudes ; courage, confiance. Vous savez que j'approuve vos efforts.” (1)

(1) Récit d'une audience accordée au directeur de *La Croix*.

## Les franc-maçons de l'Équateur

Après l'assassinat de Garcia Moreno, qui l'avait consacré au Sacré Cœur de Jésus, l'Équateur a vu diverses résolutions mais il avait fini par retrouver, en 1892, des jours tranquilles sous la présidence du Dr Louis Cordero, qui avait rendu au gouvernement une direction fermement chrétienne.

C'est ce que ne pouvait supporter la franc-maçonnerie. Prenant prétexte de la vente d'un navire à la Chine, elle fit éclater une révolution préparée habilement et de longue main. Le général Alfaro marcha sur Quito. Pris à l'improviste, le gouvernement conservateur n'opposa qu'une faible résistance : la Loge triomphait !

Elle a commis tant d'excès de pouvoir qu'elle a poussé les populations à une contre révolution.

Il y a dix mois, les populations de l'intérieur, lasses du régime actuel, se sont soulevées en même temps dans le nord, le sud et le centre du pays. Malheureusement il n'y a pas eu accord entre les diverses fractions des forces conservatrices.

On vit, dans les différentes phases de cette guerre civile, des actes d'abnégation et d'héroïsme admirables. On vit des enfants, de dix ans prendre les armes, et quand ils avaient été faits prisonniers et que les vainqueurs leurs demandaient pourquoi ils avaient pris part à la bataille, ces enfants répondaient : " Pour défendre notre sainte religion. "

Les prisons et les casernes sont pleines de prisonniers politiques appartenant à la partie la plus distinguée de la société ; il s'y trouve un grand nombre de prêtres. Les condamnations à l'exil sont à l'ordre du jour. Les biens des communautés religieuses et des principales familles ont été confisqués ; des impôts très lourds pèsent sur tous les citoyens. Mgr l'archevêque Gonzalès a dû se réfugier à la Légation de France. Les missionnaires européens ont été expulsés.

Mais ce qui a causé le plus d'émotion et d'horreur, c'est l'assassinat d'un jeune et courageux journaliste, du nom de Victor Vivar.

Par son caractère énergique et la franchise avec laquelle il censurait le gouvernement actuel, par des articles qu'il avait publiés dans le second numéro du journal la *Ley* (Loi) contre ceux qui avaient saccagé le Palais archiépiscopal, et tout parti-

culièrement par un discours qu'il avait prononcé, au cimetière, à l'enterrement du Dr Paul Herrero, Vivar avait encouru, paraît-il, une condamnation à mort partie des Loges, comme celle de Garcia Moreno.

Le gouverneur de Quito ne se contenta pas de faire fusiller Vivar ; il lui fit arracher, auparavant, tous les doigts de la main droite, cette main qui avait si courageusement défendu la cause de Dieu. . . .

Cette secte infernale est la même partout.

### Un académicien de St-Thomas au Canada

Un des professeurs de l'Université catholique d'Ottawa, vient d'être l'objet d'une distinction, trop honorable pour la race française catholique au Canada, pour que nous ne nous croyions pas en devoir d'en informer nos lecteurs. L'heureux récipiendaire est le R. P. Lacoste O. M. I. Docteur, professeur de littérature et de théologie au Collège d'Ottawa. Sans qu'il l'eût demandé, sans même qu'il s'en doutât, un superbe diplôme lui est venu de Rome qui le nomme membre de l'Académie de St-Thomas d'Aquin. Tous ceux qui connaissent le mérite et le grand savoir du professeur Lacoste, n'ont pas été surpris de le voir ainsi distingué par un des plus grands corps scientifiques du monde, et ses nombreux amis s'en réjouissent avec nous.

Si l'on nous demande quels sont les titres du nouvel académicien, nous répondrons que le P. Lacoste, après avoir été un brillant élève de philosophie et de théologie au Collège Romain, occupe avec éclat depuis plusieurs années la chaire de théologie à l'Université d'Ottawa, et que ses nombreux élèves, présents ou passés peuvent attester la pureté, l'étendue et la profondeur de sa doctrine.

On nous demandera peut-être : Quelle est cette Académie, dont jamais il n'a été fait mention au Canada ? Quels sont ces Immortels, qui probablement meurent aussi bien que les Académiciens siégeant sous la coupole de Mazarin ? — Nous sommes heureux de répondre à ces questions et de renseigner le public sur l'une des plus belles créations de Léon XIII.

L'Académie romaine n'est pas si inconnue qu'on le dit, et si elle n'a pas plus de notoriété dans le monde catholique, c'est

qu'elle est encore bien près de son berceau. Elle n'a que dix-sept ans d'existence ! et pourtant son activité a déjà été bien féconde. Malheureusement les organes de la publicité ont d'autres chats à fouetter que de s'occuper du mouvement philosophique. Des *idéologues* ! diraient-ils volontiers avec Napoléon... Cette institution est donc l'œuvre de Léon XIII, ce grand Pape qui a fait de si grandes choses dans l'ordre religieux, scientifique et politique.

Cela eut lieu en 1880. Léon XIII fut mû par une pensée analogue à celle qui amena Richelieu à créer l'Académie française. Le grand cardinal voulut par sa fondation, comme il le dit lui-même : "tirer la langue française du nombre des langues barbares et la mettre en état de remplacer la langue latine." Et ainsi il fit des Lettres une institution publique et nationale. Telle a été la pensée du Pape par rapport à la philosophie. Il a voulu comme il le déclare dans ses Lettres de fondation du 15 octobre 1879, relever cette antique philosophie dont vécut l'esprit chrétien pendant de si longs siècles, et qui fut le glorieux apanage de saint Thomas d'Aquin : cette philosophie maintenant à peu près oubliée et déchue, il a voulu la faire revivre dans les écoles catholiques, et la rétablir sur le trône d'honneur qu'elle occupait jadis. Bref il a voulu faire de la grande philosophie de saint Thomas la philosophie officielle du monde catholique. Et c'est à cette fin qu'il a créé l'Académie romaine, afin qu'elle en soit la gardienne authentique, qu'elle propage et défende cette saine philosophie, lumière de l'esprit humain et sauvegarde de la foi en notre âge de critique et de doute.

L'Académie de St Thomas fut solennellement inaugurée le 5 mai 1880. dans la grande salle de la Chancellerie Apostolique ; et l'un de ses premiers membres le Card. Pecci frère du Pape, prononça alors un superbe discours où est exprimée toute la pensée de cette féconde institution.

Un journal anglais, commentant cette nouvelle, y ajoutait que le P. Lacoste allait partir prochainement pour Rome. Nous sommes heureux de dire que c'est là une erreur, et que nous garderons le nouvel académicien. Le journal ignorait — au reste ignorance bien pardonnable — la vraie constitution de l'Académie romaine. En outre de son Conseil Exécutif qui a toujours à sa tête un cardinal — aujourd'hui c'est son Em. le Card. Mazzella,

— L'Académie compte 20 membres dont 10 doivent résider à Rome, ce sont les académiciens *urbains*, 10 en Italie et 10 à l'étranger. C'est dans ce *collège décernival* des académiciens étrangers que vient d'être incorporé le R. P. Lacoste. N'est-ce pas que cette distinction est aussi précieuse qu'elle est rare ? Il ne sont que dix pour le monde catholique, en dehors de l'Italie : celui que nous avons maintenant en Canada est probablement le seul de toute l'Amérique.

Cette académie a inauguré un grand mouvement dans les études philosophiques. Avant sa fondation, il y avait bien des thomistes. Mais ils étaient peu nombreux, isolés, tiraillés, disséminés. C'étaient principalement : en France Mgr Sauvé et le P. Valet ; en Italie Cornoldi, Liberatore, Sanseverino ; en Allemagne le P. Kleutgen ; en Espagne, Gonzalez. L'académie de Léon XIII a eu comme résultat de réunir les plus savants thomistes, de concentrer leurs lumières et de préparer l'adaptation de la philosophie de St Thomas aux besoins intellectuels de notre temps. Aussi cette création a été le signal d'un essor merveilleux et d'un rapide développement des études thomistes. Le foyer était à Rome, et de là il rayonnait sur le monde catholique, éclairant au flambeau de St Thomas le monde de la pensée et de celui de l'action. Déjà plus de 200 académies fonctionnent dans les deux hémisphères, toutes affiliées à la grande académie romaine, toutes animées du même enthousiasme pour la synthèse philosophique de Thomas d'Aquin.

Quant à l'immortalité, les académiciens ne la connaissent pas plus que ceux de l'académie française. Dans ce court espace de temps, déjà de bien nobles figures ont disparu : mentionnons, honoris causâ, l'illustre Liberatore S. J. ; le fécond Cornoldi S. J. ; le regretté Card. Pecci ; le savant Card. Zigliara. — Parmi les académiciens vivants, nommons : le Card. Mazzella, profond théologien ; le P. de Maria, savant Jésuite, auteur d'une philosophie très répandue ; le Card. Satolli, bien connu de ce côté-ci de l'océan ; Mgr Thalamo, actuellement secrétaire, prélat distingué par son savoir philosophique ; le R. P. Lémius, O. M. I. académicien urbain.

On le voit donc c'est un bien grand honneur qui vient d'être conféré au R. P. Lacoste. C'est un honneur pour la communauté des Oblats dont il fait partie. Mais tout particulièrement, nous dirons que c'est une gloire pour l'Université d'Ottawa, qui déjà

érigée par Léon XIII au rang d'Université catholique, voit couronner ces faveurs par le choix d'un de ses professeurs comme membre de l'académie pontificale de St Thomas d'Aquin.

### Le tombeau de Pasteur.

La dépouille mortelle de Pasteur a été transférée de Notre-Dame à l'Institut de la rue Dutot.

La dernière demeure de l'illustre savant, construite par souscription, est en porphyre bleuté de Suède et mosaïques. La voûte de la crypte est en mosaïque dorée avec attributs allégoriques. Des inscriptions rappellent les dates des principales découvertes du défunt. Le tombeau proprement dit est un bloc magnifique de marbre noir.

Quatre figures décorent la coupole : la Charité, la Science, la Foi et l'Espérance. — La Science n'est pas une vertu théologique ; — mais elle est très utile aux hommes quand elle est unie aux vertus chrétiennes, — et c'était le cas du grand Pasteur.

### Pensées

“ Le flatteur est un esclave qui n'est bon pour aucun maître. ”  
 “ Les fous donnent des festins et les sages les mangent. ”

### Une donation

X. . . . , pour qui le mariage n'a été qu'un long martyre, laisse par testament toute sa fortune à sa femme, à la condition qu'elle se remariera dans un délai de deux ans.

Cette donation est suivie de ces deux lignes :

“ Je veux être certain qu'il y aura un homme qui, tous les jours, regrettera que je sois mort. ”

### Souviens-toi

En 1895, le député actuel de Portneuf, Contrôleur du revenu, se faisait interviewer sur son voyage au Manitoba et ses déclarations, qui n'ont jamais été contredites, étaient publiées comme suit :

Reporter : Que dites-vous des écoles du Manitoba ?

M. Joly. — Pour moi, les écoles telles qu'elles sont à présent constituent une profonde injustice pour la minorité catholique.

Reporter. — Mais alors quel serait donc le remède à l'état de choses existant ?

M. Joly. — C'est bien simple. Il ne s'agit que de RÉTABLIR LES ÉCOLES SÉPARÉES ABOLIES PAR L'ACTE DE 1890.

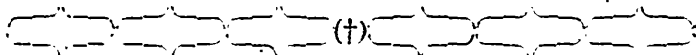
C'est l'application de ce remède *bien simple*, que réclame l'épiscopat, et que le député de Portneuf a promis, du moins si nous en croyons ceux qui ont voté pour lui.

### Nécrologie

Monseigneur Joachim Boucher. Chanoine honoraire de la Basilique de Lorette et de la Cathédrale des Trois-Rivières, décédé le 3 du courant au couvent de St-Antoine de la Rivière du Loup, dans la 67<sup>e</sup> année de son sacerdoce, était membre de la société d'une messe; *section provinciale*.

Archevêché de Québec, 1897.

B.-PH. GARNEAU, *Ptre, Secrétaire*.



### SAINTE ENCRATIDA VIERGE ET MARTYRE

*Suite*

XIX

#### ENCORE LA TORTURE

Était-ce pour laisser reposer Encratida qui n'était plus qu'une plaie, que le geôlier avait réclamé la solitude ? Non, l'enfer était en rage en se voyant de nouveau vaincu par une femme. Il voulait livrer encore un assaut à Encratida, puisqu'elle n'avait pas expiré. Dacien servait d'instrument à Satan.

Sur ses ordres, cinq bourreaux entrèrent à la fois dans ce cachot déjà épouvantable ; leurs figures cruelles et barbares inspiraient l'horreur, leurs cheveux et leurs barbes hérissés encadraient un bestial visage. Ils avaient les bras nus, portaient à la ceinture une courte épée, en entrant ils laissèrent tomber un sac qui fit entendre un bruit de ferraille.

“ Jeune fille, dit le plus terrible, le préfet m'envoie vous de mander si vous trouvez avoir assez souffert, et si vous consentez à sacrifier aux dieux ? ”

L'amour fut plus fort que la crainte et la douleur. La voix d'Enkratida s'éleva énergique pour répondre :

“Jamais je n'offrirai d'encens aux dieux, j'appartiens à Jésus pour toujours.

— Pensez-y, dit le barbare; si vous persistez dans votre refus, nous avons ordre de vous soumettre à de nouveaux tourments; nous ne vous laisserons même pas la force de pousser un cri.

— Que m'importe, répondit Enkratida, il me restera un cœur pour bénir Dieu.

— Écoutez, poursuivit le bourreau, si vous survivez, cette torture ne sera pas la dernière. Nous avons ordre de vous tourmenter en cherchant à épargner votre vie, afin d'épuiser sur vous tous les genres de supplices.”

La martyre répondit :

“Dites au tyran que, si féconde que soit son imagination barbare, la grâce de Dieu la dépassera toujours; c'est en elle que je me confie.

— A l'œuvre donc,” cria le bourreau à ses compagnons.

Deux de ces barbares étendirent Enkratida sur le sol, lièrent ses pieds fixèrent ses mains à des crochets rivés dans le mur, puis ils la découvrirent jusqu'à la ceinture, arrachant l'étoffe collée à ses blessures, comme on l'avait fait à notre Sauveur; des flots de sang s'échappèrent.

Le chef de ces monstres n'en fut pas touché, il sortit de son sac des peignes de fer, des ongles d'acier et, avec une joie sauvage, il se pressa à labourer ce pauvre corps déjà en plaie. La douce épouse du Christ, constante dans la force divine, ne se plaignait pas. Sa voix éteinte ne laissait entendre que les noms de Jésus et de Marie, son unique secours au milieu des supplices. Sa patience mit le comble à la rage des barbares, elle ne connut plus de bornes; dans sa colère l'un d'eux fit pénétrer plus avant le fer meurtrier et retira une partie du foie. On entendit un léger soupir comme le chant d'un oiseau arrêté par le plomb mortel. Les exécuteurs des hautes œuvres de Dacien comprirent qu'ils avaient dépassé les bornes: ils se retirèrent sans donner un signe de regret ni d'émotion, comme des gens coutumiers du fait. On crut dans la prison que la vaillante martyre avait achevé son combat et remporté la palme. Tous ses compagnons levèrent les yeux au ciel et répétèrent en chœur :



“ Sainte Eneeritida, vierge martyre, priez pour nous, afin que nous remportions comme vous la couronne après le combat. ”

(*A suivre*)

### Memento hebdomadaire

QUÉBEC. — Les Quarante-Heures auront lieu à St-Evariste, le 15; à Ste-Marie de Beauce, le 17; à St-Patrice, le 19; au couvent du Cap-St-Ignace, le 20. — Les “ Observations ” sur le discours de M. Laurier au banquet de Montréal, publiées par un Collaborateur au *Courrier du Canada*, vont être mises en brochure. — Les Sœurs de Jésus-Marie, de Sillery, ont fondé à Rome une Procure de leur ordre. — On nous écrit de Rome que la Commission romaine ne s’est pas encore prononcée sur la question Vaughan. — La vie est souvent courte, pour les journaux comme pour les hommes, c’est pourquoi l’*Avenir du nord* ferait mieux de ne pas se fâcher contre la *Semaine-Religieuse* qui n’a encore jamais prononcé son nom. La *Semaine-Religieuse* n’a attaqué aucun professeur de Laval, comme un journal l’a prétendu faussement. — On commence à constater au sein de nos populations un revirement qui est de bon augure. La masse reconnaît que les promesses faites au sujet de la question scolaire n’ont pas été tenues, plusieurs ont déjà fait volte-face, et un grand nombre n’hésitent pas à déclarer qu’ils devront en faire autant aussitôt que le mandement collectif sera promulgué. Nous sommes convaincu que le peuple, en grande majorité, suivra la direction de l’épiscopat. Les courants qui se dessinent ne permettent pas d’en douter. — Nous félicitons le *Rallieement*, journal libéral, de ses derniers écrits sur la question scolaire. Il parle en vrai catholique, contrairement à la plupart des journaux libéraux. — Mgr Boucher, ancien curé de Louiseville, est décédé la semaine dernière, à l’âge de 93 ans. — Nous venons de recevoir une brochure de propagande intitulée : Difficulté scolaire de Manitoba. C’est en un mot, un historique, par questions et réponses, à la portée de tous. Il faut faire en sorte que tous les électeurs de la province en prennent connaissance.